

APPEL À PROJETS 2023

Objet interdisciplinaire PalabRe - (Patrimoine en Laboratoire Réflexif)

1. Contexte :

Les sciences du patrimoine sont un champ scientifique en émergence depuis le début des années 2000, qui s'intéressent notamment aux questions de patrimonialisation, d'interprétation, d'étude avancée, de conservation, d'accès, de gestion, et d'appropriation de ses objets. Elles couvrent un large spectre de savoirs et mobilisent une très grande variété d'activités et de disciplines scientifiques, relevant des domaines des sciences expérimentales, des humanités, des sciences sociales et juridiques, de l'archéologie, et des STIC, en lien avec les sciences de l'environnement et les sciences de l'ingénieur.

L'ambition de PalabRe est de créer un espace de recherche transverse – appelé Laboratoire réflexif – qui se structurera autour de travaux collectifs et favorisera l'essor d'une réflexivité sur les enjeux de l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences du patrimoine.

La recherche développée dans le cadre de PalabRe portera ainsi sur l'historicité des sociétés et de leurs environnements, saisie à travers l'histoire des phénomènes de médiation, réception et circulation des productions culturelles, techniques et artistiques d'une part, et, d'autre part, de l'histoire matérielle des objets, des matériaux anciens et de leurs contextes naturels. Les travaux de recherche seront menés à partir de terrains d'enquêtes et d'expérimentation, de sources communes dans un souci de partage et de croisement des pratiques et méthodes de recherche.

2. Appel à projets :

Dans le cadre de sa programmation scientifique 2023, PalabRe a décidé d'accompagner des projets de recherche pour un montant maximal de 3000 € (avec dépassement possible si le projet le justifie). L'appel est ouvert à l'ensemble des doctorants, jeunes chercheurs, chercheurs et enseignants-chercheurs des laboratoires associés à l'OI.

Actions éligibles aux subventions :

- Organisation de séminaires ou de workshops.
- Organisation de journées d'études ou de colloques.
- Aide à la recherche de terrain : transcriptions, déplacements (à condition que ces derniers ne fassent pas l'objet d'un financement sur AAP alternatif)
- Aide à la publication ou à la traduction pour les jeunes chercheurs (doctorants, jeunes docteurs n+2).

Conditions d'éligibilité :

- Le projet devra répondre à des enjeux sociétaux liés à l'étude, à la valorisation, à la conservation et à la restauration des objets patrimoniaux, en relation forte avec les méthodes scientifiques et les pratiques professionnelles du domaine du patrimoine. Il portera à ce titre sur au moins l'un des 3 axes problématiques communs aux équipes de recherche associées : *Matériaux, gestes, systèmes - Dématérialisation des objets, pratiques et modes opératoires – Vocabulaire.*

- Le projet devra s'inscrire dans une démarche interdisciplinaire et à ce titre, faire l'objet d'une co-conception et d'un co-portage par au moins 2 unités du périmètre de l'OI.
- Les bénéficiaires s'engagent à ce que les données produites dans le cadre de leur projet soient ouvertes. Les projets soutenus pourront être l'objet d'une présentation à l'occasion de la tenue d'un événement scientifique organisé par l'OI.

3. Calendrier :

- Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **25 mai 2023**
- Date de notification des propositions retenues : **23 juin 2023**
- Date limite d'utilisation des fonds : **30 septembre 2024**

4. Modalités de candidature :

✚ **Les pièces constitutives du dossier de candidature sont les suivantes :**

- Document synthétique de présentation du projet en lien avec la thématique et les axes de recherche de PaLabRe (2 pages maximum)
- CV des porteurs de projet
- Lettre de soutien des directeurs de laboratoires
- Copie du contrat d'édition pour les aides à la publication
- Budget prévisionnel avec devis

Les dossiers en format PDF devront être transmis par voie électronique uniquement à l'adresse mail suivante : oi.palabre@universite-paris-saclay.fr - objet : AAP 2023 [CANDIDATURE]

Les candidatures seront évaluées par le comité de pilotage et le Conseil de l'OI.

5. Dans l'éventualité d'un avis favorable :

✚ La gestion des crédits accordés sera assurée par les laboratoires auxquels l'OI versera l'allocation de moyens accordée lors des délibérations. Ces crédits ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un engagement par anticipation. Aucun remboursement de frais engagés antérieurement à l'octroi de la subvention ne sera effectué.

✚ En plus de faire apparaître le logo de l'OI PaLabRe, les supports de valorisation et de communication devront comporter les mentions suivantes :

1. « **Avec le soutien de l'Objet Interdisciplinaire de l'Université Paris-Saclay** » pour les documents en langue française et « **With the support of the Interdisciplinary Object PaLabRe Paris-Saclay** » pour les documents en langue anglaise.
2. « **Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de France 2030 portant la référence "ANR-11-IDEX-003"** » pour les documents en langue française et « **This work has been**

supported as part of France 2030 programme "ANR-11-IDEX-0003" » pour les documents en langue anglaise.